



Numéro de l'acte	2020-172-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	884

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020

QUESTION N°2020-172

COMMERCE : Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) – Convention de délégation de crédits avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

RAPPORTEUR : Monsieur Joël DUQUENOY

La candidature de la CAPSO à l'appel à projets du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) 2017 a été retenue par l'Etat pour mener des actions de redynamisation du commerce de proximité sur notre territoire.

Une subvention de 370 800€ a été attribuée pour la réalisation d'un programme d'actions, dont le montant global s'élève à 2 642 699€.

Un comité de Pilotage présidé par le Préfet du département a été mis en place. Il est composé de la manière suivante : le Préfet ou son représentant, la DIRECCTE Hauts-de-France, la CAPSO, la ville d'Aire-sur-la-Lys, la ville d'Arques, la ville de Saint-Omer, la CCI Grand Lille, la CMA Hauts-de-France, l'OICA, l'AUD.

Le programme d'actions s'exprime à travers 15 actions majeures déclinées comme suit et dont la maîtrise d'ouvrage est précisée à chaque opération (parmi ces 15 actions, seules 5 ne font pas l'objet d'un financement FISAC, mais sont identifiées afin de démontrer l'attractivité du territoire) :

- ✓ Action 1 : Implantation d'une signalétique directionnelle à Saint-Omer : ville de Saint-Omer/CAPSO ;
- ✓ Action 2 : Revitalisation du cœur de ville de l'Agglomération du Pays de Saint-Omer : ville de Saint-Omer ;
- ✓ Action 3 : Création d'une halle de marché à Arques : ville d'Arques ;
- ✓ Action 4 : Stratégie globale d'attractivité de la ville d'Arques : ville d'Arques ;
- ✓ Action 5 : « Aire-sur-la-Lys, ville cyclable » : ville d'Aire-sur-la-Lys – Département – Fonds européen ;
- ✓ Action 6 : Fonds intercommunal de soutien aux commerçants/artisans impactés par les travaux d'aménagements urbains et ruraux : CAPSO ;
- ✓ Action 7 : Expérimentation de bornes interactives dans le cœur urbain de la CAPSO : CAPSO ;
- ✓ Action 8 : Création et développement d'une plateforme mutualisée des commerçants/artisans : CAPSO ;
- ✓ Action 9 : Accessibilité et attractivité des commerces / Phase 1 – réalisation d'un diagnostic accessibilité et attractivité des commerces : CAPSO via OICA ;

- ✓ Action 10 : Accessibilité et attractivité des commerces / Phase 2 – Soutien aux investissements : CAPSO/Ville ;
- ✓ Action 11 : Accessibilité et attractivité des commerces / Phase 3 – Démarche qualité commerce : CAPSO via OICA ;
- ✓ Action 12 : Actions de fidélisation – le chèque cadeau territorial : CAPSO ;
- ✓ Action 13 : Soutien aux animations commerciales communales à rayonnement intercommunal : CAPSO via OICA ;
- ✓ Action 14 : Ingénierie – manager de la politique commerce : CAPSO via OICA ;
- ✓ Action 15 : Evaluer les opérations FISAC : CAPSO ;

Le Président de la CAPSO, maître d'ouvrage de l'opération, est seul bénéficiaire et responsable de la subvention FISAC, y compris pour des projets portés par d'autres partenaires (villes de Saint-Omer, d'Arques et OICA).

La CAPSO s'engage à reverser à ses partenaires, aux termes d'une convention particulière de délégation de crédits, les subventions relatives aux opérations que ces derniers mènent directement et qu'elle percevrait.

Par délibération en date du 23 juillet 2020, le Conseil Communautaire de la CAPSO a décidé d'attribuer à la ville d'Arques une délégation de crédits de 200 000 € HT pour la mise en œuvre de la fiche action n°3 « création d'une halle de marche à Arques ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de délégation de crédit rédigée avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, ainsi que toutes les pièces relatives à cette opération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 16 décembre 2020

Le Maire,

Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020**

Affiché le 17 décembre 2020

L'An Deux Mille Vingt le Seize Décembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 10 décembre 2020 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN -Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT – Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **25 présents**
- **1 absent non excusé**
- **0 absent excusé sans pouvoir**
- **3 absents excusés avec pouvoir**

Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Catherine LAMOOT ayant donné pouvoir à Hélène FAYEULLE

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL

Madame Christine COURBOT est nommée secrétaire de séance.